Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 056-215600602-20260709-2026070903B-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE LES FOUGERETS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 9 juillet à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GRGNAC Françoise.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 juillet 2026,

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Etaient présents : Françoise GRIGNAC, Lionel de BOUVIER, Claudia GUILLEMOT, Yves THETIOT, Véronique LHOMME, Patrick GUIMARD, Anita CHEVAL, Gildas ORHAN, Laura DANILO, Michaël GEORGES, Lénaïk LE FLOHIC, Jacky PAITIER, Yannick CHESNAIS, Marie-Pierre CLAINCHARD

Absente : Valérie CHAILLOU pouvoir donné à Véronique LHOMME

Secrétaire de séance : Lénaïk LE FLOHIC a été élue secrétaire de séance.

2026-07-09-03B Annule et remplace pour erreur matérielle la délibération 2026-07-09-03 Réalisation d'un Contrat de Prêt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu le budget primitif voté par délibération 2026-04 du 23 avril 2026,
Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2026
Considérant que le programme d'investissement de l'année 2026 fait ressortir un besoin de financement pour des travaux d'investissements.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la capacité d'autofinancement et le montant des subventions, revus à la baisse en 2025, étant insuffisants, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 60 000€ nécessaire à l'équilibre des opérations,

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires et qu'une des propositions du CMB a été retenue car offrant les meilleures conditions,

Considérant l'offre de prêt du Crédit Mutuel de Bretagne, selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

- Type de prêt : COLD-CITE GESTION FIXE
- Montant du contrat de prêt : 60 000.00€
- Durée du contrat de Prêt : 20 ans - 240 mois
- Périodicité des échéances : trimestriel
- Taux fixe : 4.0700%
- Taux effectif global : 4.0988 %
- Profil d'amortissement : Amortissement progressif avec échéances constantes
- Frais de dossier de 150€

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 056-215600602-20260709-2026070903B-DE

- Autorise Mme le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Mutuel de Bretagne, pour un montant de 60 000.00 euros.

Et rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mme le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Mme le Maire,
Françoise GRIGNAC

La secrétaire de séance,
Lénaïk LE FLOHIC

MAIRIE DE LES FOUGERÊTS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)